RIO FORTE INVESTMENTS S.A. en faillite

Communiqué des curateurs

Numéro 21 : Acceptation de créances

Les curateurs rappellent que seules les créances privilégiées ont été acceptées. Aucune créance chirographaire n'a été acceptée à ce jour. Par conséquent, les curateurs ne peuvent pas confirmer aux créanciers que leurs déclarations ont été acceptées.

Toute audience de vérification des créances ainsi que toute acceptation future seront annoncées par communiqué sur le présent site internet. Les curateurs ne pourront répondre aux demandes de renseignements individuels.

Luxembourg, le 7 novembre 2017

Les curateurs Alain RUKAVINA

Paul LAPLUME

N° 21 : Acceptance of claims

The receivers remind that only privileged claims have been accepted. No unsecured claims have been accepted to date. Thus, the receivers cannot confirm to the creditors that their declarations are accepted.

Any verification of hearings on claims as well as any future acceptance of claims will be announced on the insolvencies' website via an announcement. The receivers are not able to respond to individual inquiries.

Luxembourg, November 7, 2017

The receivers

Alain RUKAVINA

Paul LAPLUME